

15 décembre 2017

Communiqué – pour diffusion immédiate

Éducation à la sexualité obligatoire – L’Ordre salue la décision et réitère les conditions pour une éducation à la sexualité de qualité

L’Ordre professionnel des sexologues du Québec (OPSQ) salue l’annonce du Gouvernement du Québec de vouloir s’attaquer aux enjeux sociaux du harcèlement et des agressions sexuelles par diverses mesures concrètes. Parmi celles-ci, la mesure phare d’implantation obligatoire des apprentissages essentiels en éducation à la sexualité dans toutes les écoles du Québec, et ce, dès septembre 2018. L’OPSQ se réjouit de cette mesure et profite de l’occasion pour réaffirmer l’importance que soit dispensée une éducation à la sexualité de qualité.

Pour une éducation à la sexualité de qualité

L’opérationnalisation d’une éducation à la sexualité de qualité en milieu scolaire à la grandeur du Québec est une tâche délicate et exigeante. Elle nécessite des ressources et des conditions favorables pour atteindre les objectifs visés. Le personnel des écoles, soucieux de bien faire leur travail et engagé envers les jeunes, réclame du soutien pour répondre à cette demande.

Une éducation à la sexualité de qualité doit dépasser la seule « information sexuelle » pour avoir un effet sur le développement des jeunes. C’est d’ailleurs ce que vise le programme développé par le ministère de l’éducation : faire réfléchir, développer le sens critique, créer des espaces de dialogue et d’ouverture aux diverses réalités sexuelles, etc. Cet exercice exige délicatesse et sensibilité ainsi qu’un savoir, savoir-faire et savoir-être spécifique de la part des personnes qui dispensent les apprentissages en éducation à la sexualité. Cela permet de rassurer, de susciter la réflexion, de guider les comportements, de favoriser les attitudes adéquates ou les choix individuels, et ce, sans user d’une moralité qui pourrait générer de la culpabilité ou un sentiment d’anormalité. Cela requiert aussi d’adapter ses interventions aux réalités plurielles des jeunes et de leurs milieux.

Les compétences des sexologues au service des besoins des jeunes et du personnel scolaire

L’OPSQ souhaite que cette implantation soit un succès, comme en font état les pratiques innovantes de certaines écoles et commissions scolaires impliquant déjà les sexologues. À cet effet, leur rôle consiste à soutenir et accompagner les écoles et les commissions scolaires, coordonner la planification des apprentissages en éducation à la sexualité, former des professionnels, concevoir, élaborer et réviser du matériel pédagogique, animer des ateliers, aider les directions et le personnel à gérer des situations quotidiennes, et évaluer le développement et les comportements sexuels d’élèves ayant des besoins particuliers, etc.

En ce sens, l’OPSQ estime que les compétences des sexologues devraient être mises au service de ce projet de société pour que la mission éducative poursuivie par le gouvernement soit pleinement honorée. Cette implication contribuera à offrir l’éducation à la sexualité de qualité que souhaite la population québécoise et la réduction du risque de préjudice qui pourrait résulter d’interventions bien intentionnées, mais ne reposant pas sur des meilleures pratiques.

À propos de l'Ordre professionnel des sexologues du Québec

L'Ordre professionnel des sexologues du Québec a pour mission de veiller à la protection du public et encadre plus de 680 sexologues. Il veille à la qualité des services sexologiques offerts par le contrôle, le développement et le maintien des compétences de ses membres. Il valorise la profession, défend l'accessibilité des services et fait la promotion de la santé sexuelle.

-30 —

Renseignements : Isabelle Beaulieu, Direction générale

Ordre professionnel des sexologues du Québec

Tél. : 438-386-6777 poste 222

Courriel : isabelle.beaulieu@opsq.org